

freiner la hausse des prix. A mon avis, le ministre s'est employé à augmenter son compte de frais car il voyage beaucoup. Presque tous les jours je lis un discours prononcé par le ministre à Vancouver, à Edmonton ou ailleurs au Canada. Dans ces discours, il a dit aux consommateurs: «Si vous êtes en difficultés, adressez-vous à papa, qui vous aidera à résoudre tous vos problèmes.» D'après lui, à force de discours, de persuasion et de persévérance, on fera baisser le prix de la vie. C'est là une excellente publicité politique, mais si certains secteurs du ministère étudiaient ce genre de publicité, ils arriveraient peut-être à la conclusion qu'elle tombe dans la catégorie de publicité mensongère. A en juger d'après les résultats obtenus par le ministère au cours de l'année dernière, la seule dont je puisse parler en connaissance de cause, on arriverait à la conclusion, selon la plupart des Canadiens qu'il s'agit du genre de publicité que font plusieurs marques de céréales, et qu'il faut la prendre avec un grain, ou même un baril de sel, comme on dirait en Terre-Neuve.

Nous pouvons avoir nos groupes d'études, nos colloques, nos discours, et toutes sortes d'initiatives au sein d'organismes, ce qui, selon le ministre, devrait régler la situation un jour. J'aurais une suggestion à faire au ministre. Qu'il me laisse avoir 16 millions de dollars. Je remettrai ensuite 15 millions au Conseil du Trésor, deviendrai millionnaire et parviendrai aux mêmes résultats que lui en ce qui concerne le coût de la vie.

Trêve de plaisanterie, monsieur l'Orateur, je n'abonde pas dans le sens du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) qui ne voit pas de problème. Je ne trouve pas que cela va bien au Canada. Je ne puis comprendre que monsieur tout-le-monde s'en sorte. Je me demande comment il planifie le budget sur le plan de l'alimentation. A ce propos, je ne vais pas me lancer dans des explications à l'intention du ministre. Au cours du débat, on a très bien traité le sujet et il n'y a plus à dire.

M. Allmand: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député pose-t-il la question de privilège ou invoque-t-il le Règlement?

M. Allmand: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Jusqu'ici le député a dit par deux fois dans son discours que j'avais nié l'existence de l'inflation au Canada. J'ai simplement déclaré que les partis d'opposition n'ont jamais apporté de solution à ce problème.

[M. Lundrigan.]

M. l'Orateur: Le député ne pose pas la question de privilège mais une question à débattre.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je ne puis voir comment le citoyen moyen puisse s'en tirer aujourd'hui avec le coût de la vie. D'après les journaux que j'ai lus, le seul prix qui a baissé est celui du papier hygiénique. Prenez le coût des vêtements. Je ne vois pas comment l'homme de la rue peut convenablement vêtir sa famille. S'il peut se permettre d'acheter des matériaux de construction, il n'a pas les moyens de se construire une maison. Si sa maison a besoin de réparations il ne peut tout simplement pas payer le menuisier ou le plombier.

Si le Canadien moyen est malade, mieux vaut pour lui de ne pas se faire soigner, car il ne pourra pas payer le médecin. S'il participe à un régime d'assurance-santé du gouvernement, ses impôts monteront en flèche. S'il veut acheter une voiture, et le citoyen ordinaire ne peut pas se permettre d'acheter une voiture, le premier problème auquel il doit faire face est de savoir où s'adresser pour obtenir les fonds. Deuxièmement, s'il obtient l'argent, comment peut-il se permettre de payer l'intérêt sur ce prêt?

Puis, il doit songer à faire instruire ses enfants. Je peux signaler au ministre certains faits au sujet du coût de l'instruction. En outre, si le Canadien moyen s'instruit, où pourra-t-il obtenir un emploi dans son pays? Même les confessions religieuses disent: «Il vous faut payer davantage.» Le clergé veut aller en villégiature et a besoin d'un peu plus d'argent. Monsieur l'Orateur, je parle toujours du Canadien moyen. S'il lui reste un dollar en fin de compte, mais tel n'est pas ordinairement le cas, le gouvernement s'en emparera sous forme d'impôts.

L'homme ordinaire avait l'habitude de pouvoir s'acheter de temps à autre une douzaine de bouteilles de bière. Depuis la dernière hausse d'impôts, il ne le peut plus en Ontario, car le carton se vend \$5.00. A Terre-Neuve, il ne l'a jamais pu. S'il veut prendre des vacances, il se heurte à la taxe de 5 à 10 p. 100 dont le gouvernement frappe les frais d'hôtel. S'il va à l'hôtel, il n'a pas les moyens de donner à la serveuse des pourboires suffisants et elle ne fournira pas de service à moins de toucher un bon pourboire. S'il possède un téléviseur, il n'a pas les moyens de le faire réparer ou de le faire régler. Je pourrais continuer et parler du coût des meubles.

Qu'arrive-t-il si le Canadien moyen ne travaille pas? Je songe ici à 20 p. 100 des Canadiens qui vivaient dans les provinces atlantiques l'an dernier. A Terre-Neuve, bien plus de 20 p. 100 des travailleurs étaient sans